



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 11 septembre 2023

**Dossier n° : AE 23.0382**

**Demandeur : JULIEN Pierre**

**Date d'enregistrement de la demande : 24/08/23**

**Date limite de candidature : 24/11/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 24/12/23.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
RIOM-ES-MONTAGNES	7,34	BERTOUX Simon	Section B 381,696,697,698,
RIOM-ES-MONTAGNES	3,79	Mairie de Riom es Montagnes	Section B 527,528, Section C 122,
RIOM-ES-MONTAGNES	44,46	Gaec JULIEN	Section B 364,365,366,371,373,374, Section C 108,112, 117,121,244,245,249,250,252, 253,254,257,270,311,346, 576,631,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques  
publiques/Agriculture/Politique foncière